

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17/04/2023

ID : 044-214402109-20230405-DEL_20230405_14-DE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 5 avril 2023

DEL_20230405_14

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

29

18

24

L'an deux mille vingt-trois, le cinq avril,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE
Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Emilie CORDIER
Denis ROULAND - Myriam LEROUX (départ à 20h30)
Stéphanie BURNEL - Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD
Laurence DUPONT - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM
Thierno DIALLO - Didier NOUZILLEAU - Michel CONANEC
Aurélie LEGUNEHEC (départ à 20h00).

Objet :

**Parc Naturel
Régional de Brière**

**Contribution
exceptionnelle**

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Sébastien WAIRY a donné son pouvoir à Gilles BRIAND,
- Stanislas FONLUPT a donné son pouvoir à Emilie CORDIER,
- Yannick BEAUVAIS a donné son pouvoir à Hervé MORICE,
- Alain DESMARS a donné son pouvoir à Eric MEIGNEN,
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (départ à 20h00),
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Jean-Pierre Le CROM (départ à 20h30),
-

Absents : Elodie LEBOT, Magali MACE, David PELON, Françoise HAFFRAY, Cécile NICOLAS

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

6 avril 2023

Et que la convocation avait été faite le

29 mars 2023

Mme Cécile OLIVIER a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Parc Naturel Régional de Brière (PNRB) a été touchée en 2022 à l'instar des autres collectivités, par la réévaluation du point d'indice des fonctionnaires et l'augmentation du coût des énergies. Le syndicat mixte du Parc n'ayant aucune ressource propre, cette situation a conduit le bureau du Parc à devoir arbitrer sur les moyens humains et la limitation du programme d'actions lors de la préparation budgétaire du BP 2023.

Afin de consolider le budget du Parc, Monsieur le Président du PNRB a informé la Ville de Trignac qu'il a fait une proposition lors du comité syndical du 1^{er} février 2023 d'instaurer pour 2023 une subvention exceptionnelle à hauteur de à 0,9 € par habitants DGF pour toutes les communes touchant la dotation biodiversité, soit au titre du Parc, soit au titre de Natura 2000. Cette contribution exceptionnelle représenterait pour Trignac un montant de 7 326,00 €

La Ville de Trignac reçoit en effet, une dotation biodiversité destinée aux communes ayant une partie de son territoire classé en zone natura 2000. Cette dernière a été revalorisée en 2022 pour un montant de 49 869,00€, soit environ 6,1 € par habitant DGF de notre commune au titre de cette dotation. La loi de finance 2023 ayant encore revalorisé cette dotation, la Ville devrait toucher une somme au moins équivalente en 2023.

Dès lors je vous invite mes chers collègues a soutenir le Parc Naturel Régional de Brière dans son élaboration budgétaire afin de pouvoir poursuivre son travail de qualité sur le territoire et notre collaboration active avec eux tel que nous avons pu le voir à travers la convention présentée précédemment.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission finances en date du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE

Article 1 : D'acter l'attribution d'une contribution exceptionnelle au Parc Naturel Régional de Brière de 7 326,00 €,

Article 2 : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Article 3 : De dire que la dépense est prévue au budget de la commune,

Voix pour	24
Voix contre	0
Abstentions	0

Transmis à M. le Sous-Préfet le :
Reçu par M. le Sous-Préfet le :
Retour en Mairie le :
Publié ou affiché le :



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT